

COMPTE RENDU :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 29 mai 2008 à Pinols

Présents : Mmes Christiane LONJON, Chantal FARIGOULE GUEY, Catherine JAMMES, Aline MICHEL, Annie PLANTIN, Mathilde PIGEON, Marie-Thérèse ROUBAUD et Maguy BOUCHE; Mrs Franck NOEL-BARON, Jean-Paul PASCAL, Bernard VISSAC, , Joseph VISSAC, Jean-Pierre KREMBSER, Joseph TORRENT, Gérard BEAUD, Denis FOURY, Jean-Marc CHASSEFEYRE, Fabrice BRUNET, Roger GAUTHIER, Noël JOUVE, Jean-Michel DURAND, Serge ROCHER, Gérard MATHON, Louis BARTHELEMY, Robert CHAUSSE, Roger PORTAL, Hervé HUGON, Didier MARTIN et Guy BRUSTEL

Représenté : Mr Jean-Hervé AMBLARD par Michel VIALARD

Excusés : Mrs Stéphane VISSAC, Alain CUSSAC, Marc VAN DER WINDT et Gilles RUAT

Assistés également : Mr Eric AUBERT et Pierre-Olivier MALARTRE



Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Validation des précédents Comptes Rendus

Finances, programmation et travaux

- 2- Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- 3- Demande de subvention DDR 2008 et CAF 43 pour la réhabilitation du Val Fleuri
- 4- Choix des entreprises et des intervenants pour la réalisation du projet d'espace VTT
- 5- Choix d'une entreprise pour les travaux de plâtrerie/peinture à la gendarmerie

Environnement, cadre de vie, solidarités et actions sociales

- 6- Désignation d'un délégué pour siéger au CPIE
- 7- Désignation des membres de la Commission de l'OPAH
- 8- Désignation de 2 représentants au sein du Comité de pilotage de suppression des boisements gênants
- 9- Validation du comité de pilotage de la ZDE
- 10- Modification des conditions d'attribution des aides à la pierre de l'OPAH

Développement économique, agriculture et tourisme

- 11- Désignation d'un délégué communautaire à l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne

Affaires scolaires, enfance/jeunesse, culture et sport

- 12- Validation de l'Avant Projet Définitif et adoption du plan de financement de l'opération de réhabilitation du Val Fleuri

- 13- Adoption de deux conventions avec le Conseil Général de la Haute-Loire pour les séances de préparation à l'accouchement et de permanence du service de puériculture dans les locaux du Val Fleuri

Administration

- 14- Indemnités du comptable public
15- Délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire
16- Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes
17- Délégation de signature du Président aux Vice-Présidents
18- Affectation des subventions 2008 aux organismes de droit privé
19- Modification de la composition des commissions thématiques
20- Adoption d'une convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale 43
21- Désignation d'un délégué communautaire au Comité National de l'Action Sociale
- 22- Questions diverses



Madame le Maire de Pinols accueille l'assemblée communautaire et souhaite la bienvenue à tous les membres.

Mr Fabrice BRUNET est nommé secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance et procède à la lecture des PV des réunions de bureau des 11 avril et 16 mai 2008.

1- VALIDATION DES PRECEDENTS COMPTES RENDUS

Les PV des Conseils des 8 avril et 15 avril sont adoptés à l'unanimité des présents.

2- COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Président donne lecture au Conseil des membres que chaque commune a désignés pour siéger à la CLECT.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

3- DEMANDE DE SUBVENTION DDR 2008 ET CAF 43 POUR LA REHABILITATION DU VAL FLEURI

Le plan de financement fait apparaître une demande de subvention DDR de 270 500 €. Le Président souligne que cette demande sera étudiée courant juin par le Préfet et qu'il est possible que l'aide soit attribuée sur 2 exercices 2008 et 2009.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

Subvention CAF 43

Le Président précise que le plan de financement sollicité pour la subvention CAF est différent du précédent puisqu'il fait suite à une réunion avec les services de la CAF au cours de laquelle l'aide a été proposée postérieurement au dépôt du dossier de la DDR.

Le dossier sera examiné dans les prochaines semaines par le Conseil d'Administration de la CAF.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

4- CHOIX DES ENTREPRISES ET DES INTERVENANTS POUR LA REALISATION DU PROJET D'ESPACE VTT

Le dossier est présenté par Mr Robert CHAUSSE et complété par Pierre-Olivier MALARTRE. Les stations de lavage seront installées au camping de Langeac et de Siaugues Sainte Marie. Elles seront d'accès gratuit pour tous les vététistes.

Mr Franck MASSEBOEUF demande des compléments d'information sur le type de borne (lavage inclus, pression des pneus, branchement électrique...), sur sa sécurité et le coût d'un tel équipement qu'il juge élevé.

La délibération est adoptée par 29 Pour, 0 Contre et 1 Abstention (Mr Franck MASSEBOEUF).

5- CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE PLATRERIE/PEINTURE A LA GENDARMERIE

Le choix de l'entreprise MATHIEU est adopté à l'unanimité des présents. Montant des travaux 5 489.70 € TTC.

6- DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR SIEGER AU CPIE

Le projet de délibération est présenté par Mme Maguy BOUCHE. Mme Chantal FARIGOULE GUEY déclarée candidate, a été désignée à l'unanimité des présents.

7- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'OPAH

Le projet est présenté par Mme Mathilde PIGEON. L'assemblée valide à l'unanimité la composition de la Commission OPAH dont voici les membres :

- Mr Franck NOEL-BARON
- Mme Maguy BOUCHE
- Mme Mathilde PIGEON
- Mr Pierre KREMBSER

Cette Commission aura à formuler des avis sur l'attribution des aides OPAH.

8- DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE DE SUPPRESSION DES BOISEMENTS GENANTS

Sont désignés à l'unanimité, Mrs Jean Michel DURAND et Hervé HUGON pour siéger au comité de pilotage relatif à la suppression des boisements gênants.

9- VALIDATION DU COMITE DE PILOTAGE DE LA ZDE

A la liste des membres composant le comité de pilotage de la ZDE est rajouté un représentant des Jeunes Agriculteurs.

Mr Denis FOURY fait part aux membres du Conseil de sa récente rencontre avec un cabinet qui prospecte sur la commune de Mazeyrat d'Allier.

Le Président souligne que la ZDE restera un élément de régulation à l'implantation d'éventuelles éoliennes.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

10- MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES A LA PIERRE DE L'OPAH

Pierre-Olivier MALARTRE présente la délibération qui prévoit de modifier les conditions d'aides à la pierre de l'OPAH. Ces modifications proposent une revalorisation des aides pour les propriétaires occupants et bailleurs, qui dans le cadre de diagnostic de performance énergétique améliorent les performances de leur logement. D'autre part une bonification d'aide de 5 % est prévue pour les travaux engagés par les propriétaires bailleurs dans les projets ciblés « très sociaux ».

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

11- DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE A L'AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES D'Auvergne

Délégué titulaire : Mr Franck NOEL-BARON

Délégué suppléant : Mr Jean-Marc CHASSEFEYRE

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

12- VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REHABILITATION DU VAL FLEURI

Le Président donne la parole à Eric Aubert qui présente l'APD du dossier de requalification du Val Fleuri. Un bref historique est rappelé retraçant les quatre hypothèses initiales du dossier. Le scénario retenu consiste à démolir 450 m² pour conserver 640 m² de locaux. Ces surfaces seront réhabilitées pour regrouper, au terme d'importants travaux, le RAM, la halte garderie et le CLSH. Le coût du programme est estimé à 788 043 € HT. Les subventions sollicitées représentent 79 % du coût prévisionnel de l'opération.

Mr Franck MASSEBOEUF demande s'il n'aurait pas été souhaitable de démolir l'ensemble du bâtiment plutôt que de la désamianter, l'isoler et le requalifier.

Il est précisé que cette hypothèse a été étudiée par l'équipe de maîtrise d'œuvre mais qu'économiquement ce n'était pas la plus rationnelle.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

13- ADOPTION DE DEUX CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE LOIRE POUR LES SEANCES DE PREPARATION A L'ACCOUCHEMENT ET DE PERMANENCE DU SERVICE DE PUERICULTURE DANS LES LOCAUX DU VAL FLEURI

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

14- INDEMNITES DU COMPTABLE PUBLIC

Le taux d'indemnités de confection des budgets et de Conseil du receveur Communautaire est votée sur la base de 100 % de ce que prévoit les textes.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

15- DELEGATIONS DU CONSEIL AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président explique aux membres du Conseil la démarche qui consiste à donner délégation du Conseil au bureau Communautaire afin qu'il traite par délibération certaines affaires courantes. Cette délégation est très encadrée par le CGCT et peut se faire à l'exception de 18 points très précisément énumérés dans la délibération. Ces 18 points restants du ressort exclusif du Conseil Communautaire.

Mr Franck MASSEBOEUF fait part de son inquiétude quant aux délibérations prises par le bureau Communautaire et demande à ce que le Conseil et les délégués Communautaires en soient tenus informés.

La délibération est adoptée par 29 Pour, 0 Contre et 1 Abstention (Mr Franck MASSEBOEUF).

16- ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président fait une lecture individuelle de chaque article. A la demande de certains membres, les articles suivants sont modifiés :

Article 4 : « Tout membre titulaire et suppléant » remplace « tout membre. »

Article 6 : « Chaque membre titulaire » remplace « chaque membre. »

Article 16 : Si le Conseil se réunit à huis clos, certains membres demandent à ce que les délégués suppléants, qui ne siègent pas, puissent être autorisés à rester dans le public. Le Président précise que si cette possibilité juridique est offerte, elle sera précisée dans le règlement. Sinon le texte restera rédigé ainsi.

Article 17 : « Faire expulser l'intéressé » remplace « expulser l'intéressé. »

Article 31 : Les comptes rendus de bureau seront envoyés **au domicile** de tous les délégués communautaires.

Le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Langeadois est adopté, avec ces modifications, à l'unanimité des présents.

17- DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président donne lecture des délégations qu'il accordera aux quatre Vice-Présidents par voix d'arrêté.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

18- AFFECTATION DES SUBVENTIONS 2008 AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE

Le Président dresse la liste et les montants des subventions aux associations proposés par le bureau Communautaire.

- Association MELODICA = 10 178,61 €
- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers Volontaires = 1 500 €
- Action J 43 = 300 €

- Association pour le projet « Escapade en Haut Allier » = 1 300 €
- Association La Pierre Chany = 1 000 €
- Association ATHLETA 43 Langeac = Trail de Saint-Gal = 500 €
- Association Comité des Fêtes de Chanteuges pour la manifestation des feuilles mortes du Haut Allier = 750 €
- Comité de Foire de Siaugues Sainte Marie pour l'exposition nationale d'aviculture = 750 €
- CIVAM 43 pour la 16^{ème} foire aux fromages fermiers 2008 = 1 000 €
- Association Méta Langeac pour l'organisation du Festival 43 Tours = 500 €

Montant non affecté = 4 221,39 €

Le Président rappelle que la Communauté a mis en place une grille d'analyse pour octroyer les subventions aux associations. Cette grille permet de croiser plusieurs critères.

Mme Aline MICHEL pense qu'il faudrait revoir la grille.

Mr Robert CHAUSSE souhaite que la Communauté vérifie la légalité du financement croisé aux associations qui sont aidées par les Communes et la Communauté.

Mr Franck MASSEBOEUF suggère que la subvention soit attribuée sur d'autres critères, par exemple en fonction du nombre d'adhérents. Il s'interroge aussi sur le montant attribué à MELODICA.

Mr Denis FOURY explique que la Communauté intervient pour aider MELODICA dans le cadre de l'éveil musical dans les écoles primaires de la Communauté mais également pour soulager la participation des familles.

La délibération est adoptée par 29 Pour, 0 Contre et 1 Abstention (Mr Franck MASSEBOEUF).

19- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Les personnes suivantes rejoignent les Commissions comme suit :

- **Mr Bernard VISSAC** : Commission Développement Economique, Agriculture et Tourisme
- **Mr Stéphane VISSAC** : Commission Finances, Programmation et Travaux
- **Mr Didier MARTIN** : Commission Affaires Scolaires, Enfance/Jeunesse, Culture et Sport

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

20- ADOPTION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE RETENIR UNE PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 43

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

21- DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE AU COMITE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE

Mme Maguy BOUCHE, est à l'unanimité des présents, désignée déléguée Communautaire au CNAS.

22- QUESTIONS DIVERSES

- ✦ Le Président précise aux Maires qu'une réunion est prévue à la Communauté de Communes du Langeadois le 16 juin 2008 à 20h30 pour débattre du CG2D et du PPI.
- ✦ Le Président informe les délégués que Mr Alain CUSSAC est l' élu référent de l'équipe d'Agents d'entretiens.
- ✦ La date du prochain Conseil est fixée au lundi 7 juillet 2008 à 20h30 à VISSAC-AUTEYRAC.

Fait à Langeac,
Le 10 juin 2008

Le Président,

Franck NOEL-BARON

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, le site Internet et le panneau d'affichage de la C.C.L.